

LETRE RECOMMANDEE AR

Objet : Territoire de Marseille Provence
DSP EAU 13/222. Régularisation servitude
Simoregre 13600 Ceyreste

N/réf : S 2131 CX
Affaire suivie par : Bruno NISS
Tel : 04.91.57.60.24
Mail : bruno.niss@eauxdemarseille.fr

PJ : 5

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix-Marseille Provence
Les Docks Atrium – 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le **19 NOV. 2020**

*A l'attention de Monsieur Jean-Marc MERTZ
Directeur de Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence*

Madame la Présidente,

La parcelle située Simoregre 13600 Ceyreste, cadastrée section AT numéro 183, appartenant à Madame Patricia PAERAS est alimentée en eau potable par une conduite publique en fonte de diamètre 100 mm la traversant mais n'ayant jamais fait l'objet d'une convention de servitude.

Afin de régulariser cette situation, nous vous avons soumis, le 18 septembre 2020, le projet de procès-verbal de constitution de servitude que nous avons élaboré et pour lequel vous nous avez donné votre accord par mail du 24 septembre 2020.

Ce procès-verbal ayant été régularisé, tant par Madame Patricia PAERAS que par nos soins, nous vous adressons lesdits documents établis en 5 exemplaires aux fins de signature dont vous voudrez bien nous faire retour, ainsi que la fiche de renseignements du Service de la Publicité Foncière Marseille 3 (CERFA DGFIP 3233-SD).

Ainsi que nous en avons convenu, nous laissons le soin à vos services de transmettre ce dossier au notaire de la Métropole AMP en vue de la rédaction de l'acte de servitude correspondant et enregistrement de ceux-ci auprès des services de publicité foncière.

Une fois régularisée, une copie de l'acte notarié devra obligatoirement nous être transmise, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de respecter nos obligations contractuelles prévues à l'article 70 du contrat de délégation de service public de l'eau.

Nous vous rappelons que les frais d'actes et d'honoraires sont à la charge de la collectivité bénéficiaire de ces servitudes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Marie-France BARBIER


Directrice Générale

Copie lettre + PJ à : dea.dgece.marseilleprovence@ampmetropole.fr et jean-marc.mertz@ampmetropole.fr



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
MARSEILLE 3
38, Boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 8
Téléphone : 0491236153
Télécopie : 0491236011
Mél. : spf.marseille3@dgfip.finances.gouv.fr

Société SEMM
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13291 MARSEILLE CEDEX 6

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Date : 28/04/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1314P03 2020H11302

MODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 27/04/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPOSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
23	CEYRESTE	AT 183		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1 date de dépôt : 17/11/2010 références d'enlissement : **1314P03 2010P9881** Date de l'acte : 04/10/2010
nature de l'acte : **VENTE APRES DIVISION DE PARCELLE**

N° d'ordre : 2 date de dépôt : 16/02/2011 références d'enlissement : **1314P03 2011D3046** Date de l'acte : 04/10/2010
nature de l'acte : **VENTE/DIV PARCELLE VOL 10 P 9881 REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 17/11/2010 Sages
: 1314P03 Vol 2010P N° 9881**

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
MARSEILLE 3

Demande de renseignements n° 1314P03 2020H11302 (37)
déposée le 27/04/2020, par la Société SEMM

Réf. dossier : HF 023 AT 183

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/06/2003
 qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
 qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les ____ faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/06/2003 au 26/12/2019 (date de mise à jour fichier)
 Il n'existe que les 2 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 27/12/2019 au 27/04/2020 (date de dépôt de la demande)
 Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MARSEILLE 3, le 28/04/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Brigitte BONGIOANNI

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 26/12/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 17/11/2010	Référence d'enlissement : 1314P03 2010P9881	Date de l'acte : 04/10/2010
Nature de l'acte : VENTE APRES DIVISION DE PARCELLE			
Rédacteur : NOT COULOMB / AUBAGNE			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 16/02/2011	Référence de dépôt : 1314P03 2011D3046	Date de l'acte : 04/10/2010
Nature de l'acte : VENTE/DIV PARCELLE VOL 10 P 9881 REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 17/11/2010 Sages : 1314P03 Vol 2010P N° 9881			
Rédacteur : NOT COULOMB / AUBAGNE			

Disposition n° 1 de la formalité 1314P03 2011D3046 : DIVISION DE PARCELLE (DA N° 2123 M)

Immeuble Mère						Immeuble Fille					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
CEYRESTE		AT	46			CEYRESTE		AT	183 à 184		

Disposition n° 2 de la formalité 1314P03 2011D3046 : VENTE DU 04/10/2010

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FULGENT	17/11/1940
2	FULGENT	20/05/1969
4	GILLES	18/09/1970
5	GILLES	17/08/1974
6	MARCHAND	17/11/1939

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	GALLI	05/11/1953

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 26/12/2019

Disposition n° 2 de la formalité 1314P03 2011D3046 : VENTE DU 04/10/2010

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	TP	CEYRESTE	AT 183		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 220.000,00 EUR

Complément : Confirmation de l'état civil de GILLES (disposante 4) : GILLES Karine In née le 18/09/1970 à SEOUL (Corée).

Disposition n° 3 de la formalité 1314P03 2011D3046 : SERVITUDE

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FULGENT	17/11/1940
2	FULGENT	20/05/1969
3	GALLI	05/11/1953
4	GILLES	18/09/1970
5	GILLES	17/08/1974
6	MARCHAND	17/11/1939

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FULGENT	17/11/1940
2	FULGENT	20/05/1969
3	GALLI	05/11/1953
4	GILLES	18/09/1970
5	GILLES	17/08/1974
6	MARCHAND	17/11/1939

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 26/12/2019

Disposition n° 3 de la formalité 1314P03 2011D3046 : SERVITUDE

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1et2	PI	CEYRESTE	AT 45		
			AT 184		
3	TP	CEYRESTE	AT 183		
4à6	PI	CEYRESTE	AT 45		
			AT 184		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 100,00 EUR

Complément : Constitution de servitude de passage pour gens à pieds et véhicules de toute sorte ainsi que pour le passage de canalisation, gaines et réseaux divers :

Fonds dominant : CEYRESTE AT 183

Fonds servant : CEYRESTE AT 184 - AT 45 (restant appartenir aux vendeurs.

Fin du document informatisé Fidji